

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 Avril 2012

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 12 Avril 2012 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Mme CHAMBORD. Messieurs LINARD. GORCE. PAMPIGLIONE. Mesdames MARCHAND. DELAGE. Messieurs Michel MARTIN. CORMAU.

Absents et excusés : M. POINT. Mme BOURDAREAU qui donne pouvoir à Mme MARCHAND. M. LINLAUD qui donne pouvoir à M. GIMENO. M. HIVERT. M. ARRIVE-BEYLOT qui donne pouvoir à Mme SIMON. Mme DENIS qui donne pouvoir à M. GORCE (à partir de 21 h 15). Mme LEGER qui donne pouvoir à M. BURLIER. M. Alain MARTIN qui donne pouvoir à M. Michel MARTIN. M. FOURNIER.

Madame MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I. Budget Primitif de la commune

Madame le Maire expose au conseil municipal que le présent budget a été bâti sans augmentation d'impôts et avec un emprunt de 117 000 €.

La parole est donnée à Monsieur DISIC et Monsieur SONTTHONNAX pour commenter le budget.

Monsieur GIMENO commente la réforme de la Taxe Professionnelle (perte de 1 % soit avec l'inflation 3 % au total) et la baisse importante de la Dotation Forfaitaire de la DGF.

Mme DENIS s'absente à 21 h 15 et donne pouvoir à M. GORCE.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 3 177 545,34 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 1 652 203,13 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2012 de la commune.

II. Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour 2012 :

- taxe d'habitation : 15,76 %
- taxe foncière bâti : 21,91 %
- taxe foncière non bâti : 48,45 %
- CFE : 20,44 %

III. Budget Primitif de la régie des transports

Monsieur DISIC commente le budget primitif 2012 de la régie des transports.

Monsieur GIMENO demande pourquoi le budget de la régie des transports est plus élevé que l'an passé alors qu'il n'y a plus de personnel titulaire payé sur ce budget.

Madame le Maire répond que deux personnels de la commune assurent le transport et que ces derniers ont plus d'ancienneté (remboursé par le budget transport) et que les frais de carburant ont augmenté.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 7 700 €.

Le Budget Primitif de la régie des transports est adopté à l'unanimité.

IV. Budget Primitif de la ZAE 2012

Monsieur DISIC commente le budget primitif de la ZAE et rappelle que tous les terrains sont vendus et que l'emprunt à court terme est remboursé depuis peu.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 125 814,21 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 143 589,82 €

Le Budget Primitif de la ZAE est adopté à l'unanimité.

V. Révision du schéma directeur d'assainissement

Monsieur GIMENO expose que suite à la réunion du 29 Mars dernier avec le cabinet SAULNIER au sujet du diagnostic de la station d'épuration, la question s'est posée de la reconstruction à neuf d'une station plutôt qu'une rénovation.

Concernant le schéma directeur d'assainissement, quatre secteurs avec assainissement collectif seraient rajoutés :

1. extension du secteur de La Fuie vers la route de Cherves
2. sur la RN 141 vers le Moulin de l'Age
3. sur la RN 141 vers Foncourt
4. Rue du Ball-Trap dans sa partie la plus proche de la Rue de Confolens.

Le choix du secteur à privilégier aura lieu après l'étude des ratios entre la longueur de raccordement et le nombre d'habitations.

Monsieur MARJOLLET fait remarquer qu'au niveau de la Route d'Angoulême, beaucoup de maisons n'ont pas du tout d'assainissement.

Madame SIMON propose d'étudier le secteur de La Fuie inscrit depuis longtemps dans le premier schéma directeur d'assainissement.

Cependant, entre le dossier d'études, l'octroi des subventions et la réalisation, les délais peuvent être de plusieurs années (pour la Rue de Confolens, les subventions ont été attribuées plusieurs années après les demandes).

Le conseil municipal valide le principe d'ajouter les quatre secteurs au schéma directeur d'assainissement.

VI. Adhésion à la carte Total GR et Intermarché

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARJOLLET qui expose que la carte GR de chez TOTAL permet de payer le carburant, les péages d'autoroute et les parkings ce qui est pratique notamment lors des déplacements du personnel en dehors de la commune. En effet, les frais de déplacement du personnel sont remboursés après les formations.

Cependant, avec les cartes GR, la commune devra verser 1,5% du montant de chaque transaction (frais de service) soit environ 270 € par an.

Monsieur GIMENO trouve qu'il est gênant de demander aux agents de faire l'avance de ces frais (certains sont payés au SMIG).

Monsieur DISIC, trésorier, expose qu'il est possible de faire l'avance aux agents sous certaines conditions.

Madame le Maire propose au conseil municipal de surseoir à la décision, la solution de l'avance sera étudiée.

VII. Remboursement de sinistre à Monsieur BILLAUD

Madame le Maire présente au conseil municipal la réclamation de la société d'assurances PACIFICA pour Monsieur Claude BILLAUD, suite au sinistre du 2 Janvier 2012 dont la commune est responsable.

Le toit de son véhicule a été percuté par la nacelle louée à LOCATOUMAT.

L'expert a chiffré le dommage à 487,97 €.

Le conseil municipal se pose la question de l'assurance des véhicules de location (par l'assurance de la commune ou celle du loueur).

Le dommage est inférieur à la franchise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la prise en charge par la commune de la somme de 487,97 € qui sera versée à la société PACIFICA.

VIII. Demandes de subventions pour le GDON, Notes d'Espoir et Avenir Cycliste Chasseneuillais

Madame le Maire présente au conseil municipal des demandes de subventions transmises avec un peu de retard en mairie.

- le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) demande 100 € (la commune adhère pour la lutte contre les ragondins)
- l'Association Notes d'Espoir demande 500 € et 1 500 € pour un projet.
- l'Association des Parents d'Elèves des écoles primaires et maternelle souhaite 1 000 € pour son fonctionnement.

Monsieur GORCE, malgré son avis favorable au versement d'une subvention à l'APE, se demande toutefois quel est l'intérêt de verser une subvention de fonctionnement à cette association alors qu'elle la reverse aussitôt à l'école sans se garder un fonds de roulement. Monsieur GIMENO répond qu'il a été décidé, lors de la dernière réunion du conseil municipal, de réunir une commission pour réfléchir aux critères d'attribution des subventions pour l'année prochaine.

- concernant l'Avenir Cycliste Chasseneuillais, la demande de subvention avait été déposée à temps mais il manquait certains renseignements.

L'association demande une participation pour l'achat de deux VTT, une subvention de fonctionnement de 500 € et une participation de 1 500 € pour une course à CHASSENEUIL. Monsieur GIMENO fait remarquer que l'an passé, une course était inscrite au programme et n'a pas eu lieu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- une subvention de 100 € au GDON, de 250 € à l'association Notes d'Espoir, et de 1 500 € pour leur projet.

- une subvention de 1 000 € à l'APE de CHASSENEUIL
- une somme de 500 € à l'Avenir Cycliste Chasseneuillais pour son fonctionnement et de 1 500 € pour la course cycliste si elle a lieu.

Il décide de ne pas participer à l'achat de VTT (6 contre : Messieurs BURLIER. MARJOLLET. CORMAU. PAMPIGLIONE. LINARD. Mme DELAGE et 5 abstentions : Messieurs GORCE. Michel MARTIN. Alain MARTIN. Mesdames BOURDAREAU. MARCHAND).

IX. Suppression d'une classe

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale nous informant de la décision du conseil Départemental de l'Education Nationale de retirer un poste d'instituteur à l'école primaire à la rentrée 2012.

L'avis du conseil municipal est sollicité.

Le conseil municipal prend acte de la décision de fermeture d'une classe à l'école Edouard Pascaud et demande que les critères qui ont amené à la fermeture soient les mêmes pour la décision de réouverture.

X. Emploi saisonnier du 16 Avril au 31 Mai 2012

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de recruter un agent saisonnier en attendant l'arrivée de Monsieur SAUBADE aux espaces verts le 1^{er} Juin 2012 en raison de la charge de travail importante dans ce service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter un agent technique 2^{ème} classe auxiliaire du 16 Avril au 31 Mai 2012.

* Monsieur GORCE demande si les tables et les bancs vont être remis Place des Tilleuls. Monsieur MARJOLLET répond par l'affirmative.

* Monsieur GORCE demande l'installation de poubelles sur la place. Madame le Maire répond qu'une fiche de travaux a été complétée en ce sens.

* Le conseil municipal donne son accord pour l'attribution du pont du 1^{er} mai (le 30 Avril) à tous les agents.

* Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation du surpresseur de Chez Dieu entraîneront une coupure d'eau le 17 Avril 2012 de 9 h à 16 h dans les villages de Chez Dieu et de Bord.

* Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le compte-rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées pour le PLU leur a été communiqué pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Ce compte-rendu est provisoire et sera soumis pour approbation lors de la prochaine réunion.